Docusign Envelope ID: A881EFF0-410B-82D7-835E-AF8AB0BFFE9E

KOESIO GROUPE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 17.698.770 EUROS
SIEGE SOCIAL : 26 CHEMIN DES CREATEURS DE LIENS – 26000 VALENCE
RCS ROMANS 430.355.495

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EXTRAIT

L'an deux mille vingt six
Le 27 juillet
A 15 heures

Les associés se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation du Président.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La société FORVIS MAZARS, co-commissaire aux comptes titulaire dûment convoquée est présente.

La société GRANT THORNTON, co-commissaire aux comptes titulaire dûment convoquée est présente.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Eric BRENIER, ès qualité de Président de la société.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 131.102 actions sur les 131.102 actions formant le capital social et ayant droit de vote. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la convocation adressée à chaque associé par voie de courrier électronique,
- la copie de la lettre de convocation adressée à chacun des co-commissaires aux comptes par lettre recommandée avec accusé de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée sont également déposés :

…/…
- le rapport du Président …/…
- le texte de projet de résolutions,
- le projet de statuts modifiés,
- les documents de vote par correspondance s'il en existe et les pouvoirs.

Le Président rappelle ensuite que …/… généralement tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

…/…

Docusign Envelope ID: A881EFF0-410B-82D7-835E-AF8AB0BFFE9E

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ……./…….

Refonte de l'objet social

- Proposition de refonte du libellé de l'objet social et modification de l'article 3 des statuts,
- ……./…….
- Pouvoirs pour les formalités.

……./…….

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant aux ordres du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

DELIBERATIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

……./…….

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport du Président, décide de procéder à une refonte de l'objet social de la Société afin d'actualiser son libellé, sans que cela n'emporte modification des activités exercées par la Société.

L'Assemblée Générale décide en conséquence que l'article 3 des statuts « Objet » sera désormais libellé comme suit [*Nouvelles Mentions*] :

« ARTICLE 3 – OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'animation de ses filiales et la participation active à la conduite de la politique de son groupe de sociétés via des prestations de services internes spécifiques en matières administrative, juridique, sociale, comptable, financière, technique, marketing et immobilier, et plus généralement la réalisation de toutes prestations de services, dans tous domaines ayant trait aux services aux entreprises dans le respect de la législation applicable aux activités réglementées ; comme l'activité de centrale d'achat de tous produits, gestion de stocks de marchandises, centrale de référencement ;

- la direction, la gestion, le contrôle, la coordination de ses filiales et participations en ce compris l'exercice de tous mandats d'administration et de gestion ;

- toutes opérations de gestion, achat, souscription et cessions de participations, parts sociales et actions, comme de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme ; l'acquisition, la cession et la gestion de tous droits et biens immobiliers ;

- le tout directement ou indirectement par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits, sous réserve des lois et décrets d'application régissant son activité ;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: A881EFF0-410B-82D7-835E-AF8AB0BFFE9E

……./…….

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien du signataire avec les présentes conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil (*i.e.,* DocuSign®).

Pour extrait certifié conforme par le Président
Monsieur Pierre-Éric BRENIER

Signé par :
Pierre-Eric Brenier
0FC456EC12C440A...